

LES CESU GARDE D'ENFANT

A grand renfort de communication, bien relayée par une organisation syndicale réformatrice, le CGOS a, jusqu'à début avril, apporté une aide exceptionnelle de 300 € via le dispositif des chèques CESU à tous les agents hospitaliers (bénéficiaires habituels ou non du CGOS, comme les médecins) pour un total de 19,5 Mds d'euros.

Encore une fois, cette mesure prise par le CGOS met en avant le total mépris (malgré les discours) des pouvoirs publics envers les hospitaliers.

Alors que dans le même temps, le gouvernement prenait les mesures nécessaires au confinement et à la garde d'enfants que celui-ci entraînait pour la majorité des salarié.e.s (chômage partiel, arrêt maladie sur simple déclaration pour garde d'enfant...), les agents hospitaliers toujours au travail (face au Covid et à toutes les autres pathologies) devaient payer crèches et assistantes maternelles pour faire garder leurs enfants pendant leur temps de service, avec durée de garde souvent augmentée au vu de la crise.

Absolument scandaleux pour la CGT, le CGOS n'aurait jamais dû avoir besoin de mettre en œuvre cette aide exceptionnelle et pourtant, il a dû pallier en urgence l'abandon du gouvernement envers les hospitaliers.

MALADIE

Il y a deux ans, la CGT lançait une pétition signée par 182 000 agent.e.s pour sauver la prestation maladie du CGOS.

Aujourd'hui, c'est un autre danger qui menace la prestation maladie.

Depuis 10 ans, le budget de cette prestation augmentait régulièrement de + ou - 5 % par an, +10 % pour l'année 2019 et déjà 13 % le premier trimestre 2020 (avant la crise).

Cette situation devient critique pour le budget du CGOS.

Une proposition a déjà été soumise pour 2021, il s'agit de mettre le budget de la prestation maladie en enveloppe fermée (100 Mds d'euros sur un budget total de 290 Mds d'euros).

Si cette mesure devait voir le jour, elle entraînerait mécaniquement tous les ans, une baisse des montants versés aux agents en maladie depuis plus de 3 mois.

Cette mesure sera combattue par la CGT, il est inacceptable que les agents, souvent rendus malades par des conditions de travail de plus en plus déplorables, s'appauvrissent encore davantage.

La CGT reviendra vers vous ; seule et sans les hospitaliers, elle ne pourra pas gagner cette bataille.

CPAS - COMMISSION PERMANENTE DES AIDES ET SECOURS

La crise que nous vivons risque d'entraîner chez beaucoup d'hospitaliers des difficultés financières dues essentiellement à la situation du/de la conjoint.e dont les revenus ont diminué pendant le confinement.

Dans les 12 régions, le CGOS a une commission permanente des aides et secours (CPAS), aides proposées pour faire face à des difficultés financières.

La CGT a demandé que les budgets des CPAS soient augmentés cette année pour faire face au risque d'afflux des demandes dues à la crise.

En cas de besoin, n'hésitez pas à envoyer un dossier à votre délégation régionale en vous faisant aider si besoin par un.e assistant.e social.e, votre contact CGOS ou rapprochez-vous de vos représentant.e.s CGT.

PLACEMENTS

Le CGOS dispose d'un fond de roulement de 100 Mds d'euros. Ce fond sert à avoir en permanence des ressources pour pouvoir servir en temps et en heure toutes les prestations.

Aujourd'hui, les services administratifs du CGOS qui s'éloignent de plus en plus des valeurs humanistes, sociales et de solidarité veulent gérer le CGOS comme une entreprise capitaliste. Les derniers recrutements de cadres, ces 5 dernières années, vont dans ce sens.

Aujourd'hui, ces mêmes personnes proposent au CA de ne plus placer, comme le faisait le CGOS depuis 60 ans, sur des actifs bancaires sécurisés, mais sur des actifs qui pourraient rapporter plus au CGOS (ou faire perdre plus !).

La proposition qui aurait la primeur est une société d'assurance suisse (hors loi française et européenne) spécialisée dans les fonds de pensions (retraite par capitalisation), fonds de pensions qui sont par exemple à l'origine de nombreux rachats suivis de fermetures d'usines en France.

La CGT s'opposera à cette proposition et espère convaincre les composantes du CGOS qui pourraient être tentées par le chant des sirènes.

Le budget du CGOS est l'argent des agents hospitaliers (1,5 % du salaire plafonné à l'indice 489).

Il est hors de question de faire prendre un risque quelconque avec le salaire différé des agents hospitaliers quel que soit l'hypothétique gain.

On ne joue pas au casino avec l'action sociale des agents hospitaliers.